

CUMA du bas Quercy

N° d'agrément : 46 / 0276

Siège social : Chez le Président - Mr. ~~Henri~~ SIMON - Le Château - 46700 LACAPELLE-CABANAC

RICHA FABRICE 144 Route du Bois de Fées
47000 VIRELOT

BULLETIN D'ADHESION ET D'ENGAGEMENT

Secteur d'activité : Société Coopérative Agricole			Responsable :		
Composée des matériels suivants					
Matériel	Année d'achat	Demande Feader	Matériel	Année d'achat	Demande Feader
MINIPELLE	64,5 30 6	PS DE TVA	BROYEUR DE PIERRE	60 45 9	PS DE TVA

Les soussignés ci-après désignés, agissant en qualité de chef d'exploitation, connaissance prise des statuts et du règlement intérieur de la CUMA, s'engagent à :

1°) souscrire auprès de la CUMA le capital social correspondant à leur engagement d'activité, conformément aux modalités définies par le Conseil d'Administration, soit : 214,50€ par (unité)

2°) utiliser le service ci-dessus indiqué, au bénéfice exclusif de leur exploitation agricole, pour l'exercice en cours et jusqu'à expiration de la période d'engagement fixée à exercices, sauf cas de force majeure reconnu valable par le Conseil d'Administration, et pour le volume de travaux ci-après contracté.

L'utilisation du service pour un volume supérieur pourra faire l'objet d'un réajustement de capital social.
L'utilisation pour un volume inférieur pourra faire l'objet d'une participation aux frais fixes de l'activité.

3°) payer, en cas de non-respect de leur engagement, une participation aux frais fixes et des pénalités telles que définies par l'article 8 des statuts de la CUMA, et ce sur la période restant à courir.

4°) prendre connaissance des conditions générales d'utilisation du matériel ou service, avant utilisation, et les respecter, telles que définies dans le(s) règlement(s) intérieur(s) de la CUMA et/ou rappelées en annexe, ainsi que par les notices d'utilisation des matériels mises à disposition par la CUMA ; s'engage à lire ou à faire lire ces mêmes documents avant toute utilisation aux membres de leur famille, à leurs associés, à toute personne pouvant être légalement considérée comme aide familial ou ouvrier ou stagiaire de leur exploitation agricole.

5°) L'engagement contracté avec la CUMA sera renouvelé par tacite reconduction par périodes de ans à compter de l'expiration de la période d'engagement précédente, sauf dénonciation par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, adressée au Président de la CUMA trois mois au moins avant l'expiration de chaque période d'engagement.

6°) solliciter une aide européenne pour le financement des matériels ci-dessus désignés par une coche et attestent ne pas solliciter d'aide individuelle sur des matériels de même type sur la période 2014-2020.

Société, Nom, Prénom	Commune	Nbre d'unités engagées	Date de début d'engagement	Ecrire « Lu et approuvé »	Signature
Jardin de la Symphonie Luchies, Tom	Sérignac	1,01	5-11-2025	Lu et Approuvé	

Fait à Virelot le 05/11/2025

Nom, Prénom et signature du Président

RICHA FABRICE